

L'apprentissage, terrain à risque pour les accidents

La Suva lance une campagne de prévention destinée particulièrement aux apprenti-e-s. Selon ses chiffres, elles et ils sont 25'000, chaque année, à être victimes d'un accident du travail.



© Suva

Utiliser les équipements de protection nécessaires, respecter les règles vitales, ne pas consommer d'alcool avant le travail ou poser des questions en cas de doute : à l'heure où de nombreux·ses apprenti-e-s ont entamé leur cursus de formation, la Suva rappelle les « Dix étapes pour un apprentissage en toute sécurité ». Les brochures informatives à ce sujet sont déclinées en deux versions, l'une pour les apprenant-e-s, l'autre pour les formatrices et formateurs.

Sur la page internet dédiée à cette campagne de prévention, la Suva précise que « chaque année, une personne en formation sur huit est victime d'un accident professionnel et deux perdent la vie. Le risque d'accident est près de deux fois plus élevé chez les apprentis que chez les autres travailleurs ». Ces chiffres élevés s'expliquent par de nombreux éléments, notamment le manque de connaissances des risques ou des gestes des jeunes en formation. D'autre part, certain-e-s se surestiment alors que d'autres, plus timides, n'osent pas poser des questions. La caisse d'assurance mentionne également que le comportement des supérieur-e-s n'est pas toujours exemplaire et que leurs consignes sont parfois lacunaires.

Pour aider les apprenti-e-s à se positionner en cas de situation problématique, la Suva a développé la carte STOP. Complétée avec le formateur ou la formatrice en début de cursus, « elle symbolise le droit et l'obligation de dire STOP en cas de danger ».

(CROC)

[Voir la brochure pour les apprenti-e-s](#)

[Voir la brochure pour les formateurs·trices](#)

(Une version imprimée peut être commandée gratuitement via ces liens)